

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 04/56 du 14/01/1984  
MPS/DGTFP/DPF/18  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur KAMOUNGOU Albert dans les  
cadres de la catégorie A hiérarchie  
I des Services Techniques (Laboratoire  
des Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2007/EP du 21-6-58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/EP du 9-5-62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/EP du 5-7-62 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/EP du 5-7-62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/EP du 5-7-62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/EP-BE du 26-3-63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-  
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment  
en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/EP-BE du 24-2-67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-  
tions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5-7-62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°  
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-  
rimis des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 4083/MN/DELOC/DOB du 22 Août 1983,  
du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n°61/143 du 27.6.1961 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur GATSE Benoît, né en 1955 à Mossandé (Gamboma), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, Spécialité: Droit International, Obtenu à l'Université d'Etat F.L. Chevtchenko de Kiev (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 14 Janvier 1984

Le Ministre des Affaires  
Etrangères,

Pierre N Z E .-

Colonel Louis SYLVAIN GOMI .-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Itihi Osseteumba LEKOUEDZOU .-

Bernard COMBO MATSIOMI .-

AMPLIATIONS:

JORPC.....2  
DGETP/DFP.....2  
DEF.BST.....2  
D.G.B.....2  
D.C.F.....1  
M.A.E.....1  
INTERESSE.....1  
DOSSIER.....3  
SGCM/EC.....2